Revue culturelle – religieuse 21

2 février 2018





Imam Reza, Soleil Brillant

Revue culturelle – religieuse 21

Imam Reza, Soleil Brillant

t.me/ImamRezaFR
@ImamRezaFR
@ImamRezaFR
fb.com/ImamRezaFR
+989154419824
IMAMREZASHRINE.COM Astan Quds Razavi Le Saint Sanctuaire de l'Imam Reza

Sommaire

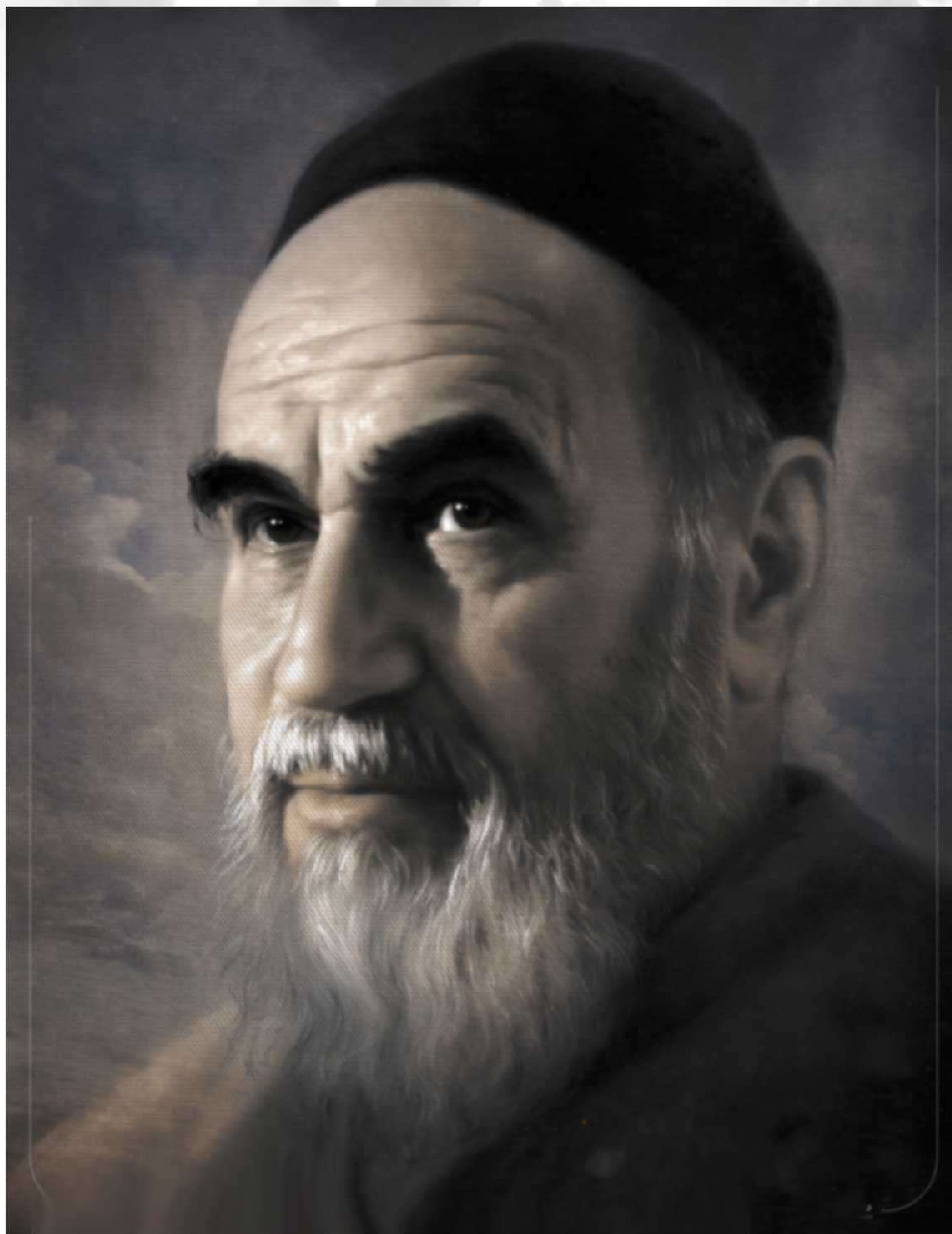




Vice-présidence de diffusion des activités
et des relations islamiques d'A.Q.R.
Direction des pèlerins non-iraniens,
Cour Jomhouri Eslami, Sanctuaire sacré de l'Imām
Rezā (a.s), Mashhad, l'Iran
B.P. 3131-91375
Tél. +98-51-32213474
+98-51-32259090
Fax:+98-51-32259900
iro@imamrezashrine.com
relexislamicrelations@aqrazavi.org
www.imamrezashrine.aqr.ir
www.emamreza.blog.ir

CARTE D'IDENTITÉ DE LA REVUE

Conseil d'orientation: l'administration des pèlerins étrangers de l'Astan Quds Razavi
Directeur général: M. Mohammad Javad Hasheminejad
Rédacteur en chef: Hojjat-ol-Eslam Hojjat Modarresi
Directeur exécutif: Mme. Reihaneh Ebrahimi
Gestionnaire de contenu: Mme. Saeedeh Hosseinzade
Edition et correction par : Margaretta Maria Devolder
Traduction par; Mohammad Ebrahim Abbasi Farahani, Margaretta Maria Devolder
Recherche par; Seyedehzahra Shahrinezhad
Arts et graphique par : M. Ermiā Naẓariān



La révolution islamique, un mouvement différent

La grande mobilisation du peuple iranien au vingtième siècle, connue sous le nom de «révolution islamique », a réussi à renverser en 1979, sous la direction de l'imam Khomeiny, le régime monarchique et à instaurer la République islamique.

Avant la révolution islamique, le régime au pouvoir en Iran, était une monarchie constitutionnelle, devenue pratiquementt une monarchie absolue des deux Chahs Pahlavis. Les politiques du régime n'étaient pas compatibles avec les enseignements de l'Islam et du Chiisme. Cela a conduit à la protestation des croyants et en particulier, des érudits religieux. La protestation officielle et publique contre ce régime dictatorial, est apparue en 1341, avec une déclaration de l'Imam Khomeiny, grand Ayatollah chiite de Qom. Les protestations justes et légitimes de l'Imam Khomeiny et ses paroles simples, bienveillantes et logiques, ont progressivement mobilisé le peuple iranien et créé un mouvement extraordinaire. Ce mouvement populaire et divin, après 16 ans d'exil, de torture, d'emprisonnement et de sacrifices, a finalement pris fin en février 1979, avec la révolution du peuple iranien qui a remporté la victoire.

Les caractéristiques importantes de la révolution islamique

◆ Orientation religieuse

Toutes les révolutions de notre époque étaient en quelque sorte, opposées ou indifférentes à la religion, mais l'une des caractéristiques de la révolution du peuple iranien est qu'elle est une révolution issue du monothéisme et tournée vers Dieu. D'ailleurs le guide de cette révolution et plusieurs responsables étaient des religieux.

◆ Spécification populaire

Dans les autres révolutions, les éléments principaux de la lutte étaient les forces paramilitaires ou des partisans de partis politiques qui manœuvraient par la lutte armée, et que le peuple soutenait. Tandis que dans la révolution islamique, le peuple entier, l'armée, les ouvriers, les employés, les agriculteurs, les religieux, les étudiants et les enseignants ont eu une présence active et ont participé au mouvement.





◆ L'aspect culturel

La culture et l'Histoire de l'Iran, sont les composants essentiels des idéaux et des objectifs de cette révolution qui n'est pas le résultat des réflexions de théoriciens extérieurs. En s'appuyant sur l'authentique civilisation iranienne, l'Islam a été capable de créer une force dans le peuple, qui allait lui faire gagner la victoire sur un régime qui bénéficiait du plein soutien de l'Est et de l'Ouest.

Les objectifs de la révolution islamique :

- Indépendance, négation de la domination étrangère et soutien aux opprimés
- Solidarité, Dignité et Indépendance de la communauté Islamique
- Réfutation de la séparation de la religion et de la politique
- Initiation à la spiritualité et aux valeurs morales
- Reforme dans le domaine des connaissances religieuses
- Création d'un espace approprié pour le développement humain et spirituel
- Respect de la dignité humaine
- Justice sociale



Le gouvernement islamique dans l'optique du Coran

1. L'établissement d'un gouvernement fait partie des principes fondamentaux du Coran et figure dans ses enseignements. Ainsi, le Coran rejette la légitimité des gouvernements dictatoriaux :

« يُرِيدُونَ أَنْ يَتَحَاكَمُوا إِلَى الطَّاغُوتِ وَقَدْ أُمِرُوا أَنْ يَكْفُرُوا بِهِ »

« Ils veulent prendre pour gouvernant le Taghut, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire » [Coran, 4 / 60].

et ordonne même de faire face au gouvernement de Taghut :

«اذْهَبْ إِلَى فِرْعَوْنَ إِنَّهُ طَغَى »

« "Va vers Pharaon. Car, il s'est rebellé !" » [Coran, 79 / 17]

D'autre part, le Coran atteste que la gouvernance n'appartient qu'à Dieu : « Le jugement (l'ordre ou la gouvernance) n'appartient qu'à Dieu » [Coran, 6 / 57], cela ne veut pourtant pas dire que la société n'a pas besoin d'un gouverneur, car l'établissement d'un gouvernement est une nécessité sociale, mais signifie que le gouvernement ainsi que les gouverneurs doivent être de nature divine».

Le Coran cite également certains exemples de gouverneurs divins comme les prophètes [Coran, 21 / 79 et Coran, 38 / 20, 26, 35], les élus et les Saints désignés par Dieu comme gouverneurs [Coran, 2 / 247], ainsi que le Prophète de l'Islam (SAWA) et les dignitaires dont l'obéissance est obligatoire comme l'obéissance à Dieu et au Prophète.

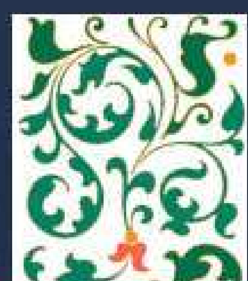
Beaucoup d'enseignements coraniques et de prescriptions islamiques comme le jugement, le djihad, l'ordre des bonnes œuvres, le rejet des mauvaises œuvres, les programmes militaires, défensifs et autres, ne peuvent se réaliser qu'au sein du gouvernement et de la politique.

Essentiellement, l'un des objectifs de l'envoi des prophètes était l'éveil du peuple et son avancée vers l'établissement de la justice :

«لَقَدْ أَرْسَلْنَا رُسُلَنَا بِالْبَيِّنَاتِ وَأَنْزَلْنَا مَعَهُمُ الْكِتَابَ وَالْمِيزَانَ لِيَقُومَ النَّاسُ بِالْقِسْطِ»

« Nous avons effectivement envoyé Nos Messagers avec des preuves évidentes, et fait descendre avec eux le Livre et la balance, afin que les gens établissent la justice. » [Coran, 57 / 25]







Le message du Coran est que les gens doivent combattre le gouvernement de Taghut et établir un gouvernement divin fondé sur le monothéisme et les valeurs humaines. Tant que les membres d'une société n'aspirent pas eux-mêmes, à une évolution, un changement d'état et une révolution, Dieu ne modifiera pas leur situation. Les puissances diaboliques et le Taghut ne nous dominent que lorsque nous leur permettons nous-mêmes, de s'ingérer et de prendre notre contrôle, mais s'ils sont dépourvus de base au sein de la société, ils ne peuvent rien faire. Dieu souligne dans le Coran :

«إِنَّ اللَّهَ لا يُغَيِّرُ ما بِقَوْمٍ حَتَّى يُغَيِّرُوا ما بِأَنْفُسِهِمْ»
« En vérité, Dieu ne modifie point l'état d'un peuple, tant que les [individus qui le composent] ne modifient pas ce qu'est en eux-mêmes. » [Coran, 13 / 11]

D'après les versets lumineux du Coran, tout au long de ce trajet et de ces efforts, Dieu accompagne et assiste toujours les croyants et les réformateurs, soucieux et perspicaces :

«يا أَيُّهَا الَّذينَ آمَنُوا إِنْ تَنْصُرُوا اللَّهَ يَنْصُرْكُمْ وَ يُثَبِّتْ أَقْدامَكُم»
« Ô vous qui croyez ! Si vous faites triompher (la cause de) Dieu, Il vous fera triompher et raffermira vos pas. » [Coran, 47 / 7]

«والَّذينَ جاهَدُوا فينا لَنَهْدِيَنَّهُمْ سُبُلَنا وَ إِنَّ اللَّهَ لَمَعَ الْمُحْسِنينَ»
« Et quant à ceux qui luttent pour Notre cause, Nous les guiderons certes sur Nos sentiers, Dieu est en vérité avec les bienfaisants. » [Coran, 29 / 69]
La Révolution islamique du peuple d'Iran en 1979 est un exemple contemporain de ces efforts coraniques.



La patience aux difficultés a-t-elle plus de valeur que la gratitude pour les bénédictions?



Quelques points généraux importants qui nous permettront de mieux comprendre la discussion sur les malheurs mentionnée dans le numéro précédent

1 La portée limitée de la connaissance humaine

Considérant les limites étroites de la connaissance humaine et l'immensité insondable de tout ce que nous ne connaissons pas du monde, il semblerait irréfléchi et imprudent d'étiqueter catégoriquement certains phénomènes de « mauvais » et « nuisibles ». Il est possible que les avantages réels de ces maux soi-disant si grands, nous apparaissent comme minuscules par rapport à ce qu'ils sont en réalité. La connaissance humaine jusqu'à présent, a été incapable de faire la lumière sur ces avantages et cela ne signifie pas qu'ils sont inexistants. Par conséquent, nous devons être prudents dans la manière dont nous parlons des phénomènes généralement considérés comme « mauvais » dont les progrès de la science pourraient un jour, prouver le bien dominant.

Prenons l'exemple des volcans. Les avantages que les volcans ont pour la société humaine l'emportent souvent sur le mal qu'ils font. Les grandes sources d'énergie créées par les volcans, les nombreux écosystèmes naturels et les îles qui proviennent d'éruptions volcaniques ne sont qu'un exemple des avantages de ce que nous considérons normalement comme des catastrophes naturelles, et qui font partie intégrante de la nature complexe ordonnée et conçue par Allah. Cela vaut aussi pour les calamités causées par l'homme. Les incidents que nous percevons souvent comme désagréables comportent de nombreux avantages que nous avons tendance à négliger.

2 La finalité des créations humaines

Le deuxième point qui mérite d'être mentionné, concerne le but final de la création de l'être humain, qui peut jouer un rôle déterminant dans la façon dont nous percevons les phénomènes «mauvais». Dans une vision religieuse du monde, le but de l'existence des êtres humains est d'atteindre la félicité plutôt que de se livrer aux plaisirs et de jouir du confort matériel dans ce monde. La vraie félicité consiste à s'approcher d'Allah, par un culte et une dévotion exclusive à Lui. Il est faux de qualifier certains phénomènes de mauvais parce qu'ils causent de la douleur et diminuent le degré et l'étendue des plaisirs. Il est très probable que les souffrances et la douleur conduisent à la réalisation de la véritable félicité humaine. Notre conception du but de la vie humaine est d'une importance primordiale pour évaluer ce qui est mal et ce qui est bien.

5. Shomali, Mohammad Ali, Système de croyance islamique, p. 45.



Un autre point important à considérer en ce qui concerne ce que nous percevons comme mal, est que le mal serait contraire à la Sagesse et à la Justice divines, s'il n'était pas récompensé, alors que ce nous perdons à la suite des maux sera récompensé au moins autant, sinon plusieurs fois. En fait, l'un des principaux raisonnements sur la nécessité de leur vie après la mort, est que les gens qui éprouvent des peines et restent fermes dans leur foi malgré les difficultés qu'ils endurent, seront récompensées par Allah. Évidemment, ce monde n'est pas le lieu de cette récompense et il doit donc exister une vie après la mort, où Allah dispensera les récompenses et les punitions. Ceux qui restent fermes et patients s'engagent essentiellement dans un marché avec Allah qui ne peut être que profitable. En effet, les fidèles peuvent profiter de toutes les situations pour améliorer leur bien-être spirituel et religieux. En faisant preuve de patience et en restant fermes dans leur foi quand ils rencontrent des situations difficiles, et en faisant preuve de gratitude lorsqu'ils sont bénis par les fortunes du monde, les fidèles peuvent améliorer leur position aux yeux d'Allah. Il ne fait aucun doute que la patience face aux difficultés, est beaucoup plus méritoire que la gratitude pour les bénédictions.[1]

Trois autres points seront discutés dans le prochain numéro.

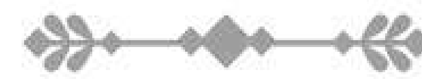
1. Shomali, Mohammad Ali, Système de croyance islamique, pp.-46-47.



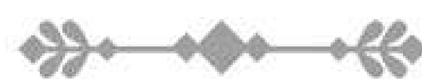


Le jeûne du voyageur

Le voyageur qui a l'obligation de ramener à deux le nombre des unités des Prières qui en comptent normalement quatre, ne doit pas jeûner.



Toutefois, le voyageur qui a l'obligation d'effectuer les Prières complètes, comme celui dont la profession est le voyage ou qui accomplit un voyage dans un but illicite, doit jeûner pendant son voyage.



Il n'est pas interdit de voyager pendant le mois de Ramadân, mais il est déconseillé de voyager au cours de ce mois dans le but d'échapper au jeûne. Il est également déconseillé de voyager le 24ème jour du Ramadan et les jours suivants, à moins que le voyage ait pour but d'accomplir le Hajj ou la 'Umrah, ou pour une affaire importante.



Si une personne en état de jeûne voyage l'après-midi, elle doit poursuivre son jeûne, par mesure de précaution recommandée; si elle voyage avant midi, et qu'elle avait décidé ce voyage la nuit, elle ne pourra faire le jeûne ce jour-là, et par précaution, elle ne pourra pas le faire même si elle n'avait pas décidé ce voyage dans la nuit. Dans les deux cas, elle n'a pas le droit de rompre le jeûne avant d'avoir atteint la limite de tarakh-khuç (distance précise à partir de la résidence). Si elle le fait avant, elle devra s'acquitter d'une Kaffârah (offrir une réparation).

- Si un jeûneur part en voyage avant midi et dépasse la limite fixée, son jeûne est invalide. (Imam Khomeini "Que Dieu le bénisse" et Imam Khomenei "Que Dieu allonge sa vie"



Il est déconseillé pour un voyageur et pour une personne qui ne peut pas jeûner pour une raison quelconque, d'avoir des rapports sexuels, de manger ou de boire à satiété pendant la journée dans le mois de Ramadân.[2]

---

2. https://www.sistani.org/

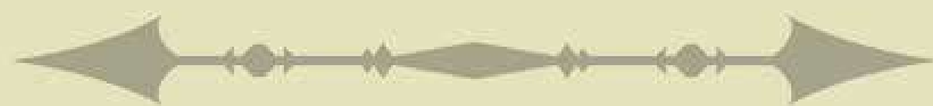




La science d'Hazrat Ali (as)

Après vingt-sept mois de pouvoir, Abou Bakr mourut, laissant la place à Omar Ibn al Khattab qui devint, pour 10 ans et 7 mois, le nouveau calife. Durant cette période, l'Imam Ali (as) dut à maintes reprises, intervenir et rectifier leurs jugements concernant les différends qui survenaient au sein de la communauté et Omar déclara à maintes reprises : «Sans Ali, Omar serait perdu !»

Ce qui suit est un exemple des interventions d'Ali (as).

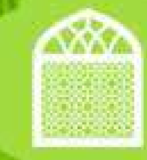


Une jeune femme fut conduite devant Omar après avoir avoué un acte illicite. Omar donna l'ordre d'appliquer la sentence qui était la lapidation. Ali (as) vit cette jeune femme et l'interrogea sur son état. Elle lui raconta son histoire. Une fois qu'elle eût terminé, Ali (as) demanda qu'on la reconduise auprès d'Omar à qui il déclara : «Tu peux lapider cette jeune femme mais l'enfant qu'elle porte est innocent ! » ajoutant : «Avez-vous obtenu ses aveux par la force ?» Omar répondit : «Oui» Alors Ali (as) lui dit : «N'as-tu jamais entendu le noble prophète dire qu'il n'y a point de ''Hadd'' (châtiment) après la torture ! » Sur ces mots, Omar libéra la jeune femme et déclara : enfanter un être comme Ali Ibn Abi Taleb. S'il n'était pas là, je serais perdu!» Ainsi, grâce à la sagesse d'Ali (as), la vie de deux êtres fut sauvée.

À l'époque où Uthman était calife, un homme se présenta à avec dans les mains, un crâne humain. L'homme demanda à Uthman : «Croyez-vous vraiment que ce crâne ait subi le feu dans la tombe ? Pourtant je ne ressens aucune chaleur en posant ma main dessus ! » Uthman, ne sachant quoi répondre envoya chercher Ali (as). L'homme posa une nouvelle fois sa question en présence d'Ali qui lui dit : «Apportez moi une pierre à feu et une pierre ordinaire ! » On lui apporta ce qu'il avait demandé, il saisit les deux pierres puis les frotta l'une contre l'autre. Des étincelles jaillirent. Ali demanda à l'homme : «Pose ta mains sur la pierre à feu !» L'homme obéit et Ali lui demanda : «Ressens-tu une chaleur? » Étonné et surpris, l'homme ne sut que répondre. À cet instant Uthman dit : «Sans Ali, Uthman serait perdu ! » [3]



3. Malek AHMADI, L'histoire du Prophète et des Gens de sa maison, traduit par Shahrazed Gueham, Qum,Ansaryan Publication, 2013.



L'eau et la prospérité



Partout où il y de l'eau, existe la prospérité. Les grandes civilisations ont été créées au bord de grandes rivières. L'eau est donc un élément indispensable à la prospérité.

Les Ahl-ul-Bayt sont comme l'eau. Partout où ils existent, se trouve aussi la prospérité, tout endroit sur la terre où leurs enseignements sont appliqués, devient prospère, et tout endroit qui ne les applique pas, sera ruiné. Ils sont « les piliers indispensables de la prospérité ». C'est pourquoi ils sont désignés comme «اركان البلاد» [littéralement « les piliers des territoires prospères »]. « البلاد» est le pluriel du mot « البلد» qui veut dire territoire prospère.

Par conséquent, si un territoire aspire à devenir prospère, il n'y arrivera pas sans avoir recours aux Imams (a.s.) et à leurs enseignements, car ils sont des éléments indispensables à la prospérité.[4]



4. https://t.me/mr_ranjbar /, série de cours de l'Hodjat-ol-islam Ranjbar, 30 octobre 2017.



Chef d'œuvre architectural de la Révolution Islamique

Après la victoire de la Révolution islamique, l'Āstān Quds Razawī a prêté une grande attention aux divers aspects religieux, culturels et architecturaux du saint sanctuaire et ce complexe a pris des mesures importantes dans la rénovation des monuments historiques et la construction de locaux, ouverts ou couverts, dans l'enceinte du saint sanctuaire.

En raison d'un manque d'espace à l'intérieur et à l'extérieur des lieux saints, l'Āstān Quds Razawī a réussi à reconstruire les anciens bâtiments historiques et à en ériger de nouveaux pour offrir de plus grandes commodités et installations au nombre croissant de pèlerins pour qu'ils puissent effectuer un pèlerinage confortable au saint sanctuaire de l'Imam Reza (PBUH).

En comparaison avec les années précédant la révolution islamique, les infrastructures des lieux sacrés ont augmenté de 100 hectares alors qu'au cours des 12 derniers siècles, ce nombre était de 12 hectares.











En raison de l'attention de l'Āstān Quds Razawī, nous pouvons constater une multiplication par huit du développement du saint sanctuaire par rapport à l'ensemble de la construction au cours des 12 derniers siècles. D'un point de vue architectural, les constructions récentes du saint sanctuaire bénéficient d'une combinaison d'architecture moderne, iranienne et islamique. D'autres extensions ont été faites après la victoire de la révolution islamique qui sont les suivantes:

Zones de pèlerinage: 186266 m2

Parkings et sous-sols: 941965 m2

Zones non couvertes: 120000 m2

Zones de services publics: 12773 m2

Zones éducatives et culturelles: 39768 m2

Espaces verts: 28608 m2

Comme il est évident, au cours de la réalisation de cet énorme projet, les espaces verts n'ont pas été négligés. L'agrandissement de la chambre funéraire ainsi que la construction de cours et de portiques, de parkings, de passages souterrains, de couloirs, de mosquées, d'écoles, de bibliothèques, d'universités, de musées, de salles de banquets, de marchés et de services d'hygiène font partie des réalisations accomplies par la Révolution qui valent la peine d'être mentionnées. [5]





6. Un guide complet des lieux sacrés du sanctuaire de l'Imam Reza (A.S.)'; Bureau des relations publiques d'Astan Quds Razavi

Histoire de Jésus dans le coran(4)



Voici quelques extraits du Coran qui racontent la vie du prophète Jésus (que la paix de Dieu soit sur lui).

Les fils d'Israël accusèrent sa mère (Marie) d'avoir eu cet enfant par adultère

وَبِكُفْرِهِمْ وَقَوْلِهِمْ عَلَى مَرْيَمَ بُهْتَانًا عَظِيمًا

Et à cause de leur mécréance et de l'énorme calomnie qu'ils prononcent contre Marie. (4/156)

فَأَتَتْ بِهِ قَوْمَهَا تَحْمِلُهُ قَالُوا يَا مَرْيَمُ لَقَدْ جِئْتِ شَيْئًا فَرِيًّا
يَا أُخْتَ هَارُونَ مَا كَانَ أَبُوكِ امْرَأَ سَوْءٍ وَمَا كَانَتْ أُمُّكِ بَغِيًّا

Puis elle vint auprès des siens en le portant [le bébé]. Ils dirent : "Mon Dieu Marie, tu as fait une chose monstrueuse ! Sœur de Haroun, ton père n'était pas un homme de mal et ta mère n'était pas une prostituée"(19/27-28)

Il parla à sa naissance

فَأَشَارَتْ إِلَيْهِ قَالُوا كَيْفَ نُكَلِّمُ مَنْ كَانَ فِي الْمَهْدِ صَبِيًّا
قَالَ إِنِّي عَبْدُ اللَّهِ آتَانِيَ الْكِتَابَ وَجَعَلَنِي نَبِيًّا
وَجَعَلَنِي مُبَارَكًا أَيْنَ مَا كُنْتُ وَأَوْصَانِي بِالصَّلَاةِ وَالزَّكَاةِ مَا دُمْتُ حَيًّا
وَبَرًّا بِوَالِدَتِي وَلَمْ يَجْعَلْنِي جَبَّارًا شَقِيًّا
وَالسَّلَامُ عَلَيَّ يَوْمَ وُلِدْتُ وَيَوْمَ أَمُوتُ وَيَوْمَ أُبْعَثُ حَيًّا

Elle fit alors un signe vers lui [le bébé]. Ils dirent : "Comment parlerions-nous à un bébé au berceau ?" Mais [le bébé] dit : "Je suis vraiment le serviteur d'Allah. Il m'a donné le Livre et m'a désigné Prophète. Où que je sois, Il m'a rendu béni; et Il m'a recommandé, tant que je vivrai, la prière et la Zakat; et la bonté envers ma mère. Il ne m'a fait ni violent ni malheureux. Et que la paix soit sur moi le jour où je naquis, le jour où je mourrai, et le jour où je serai ressuscité vivant"(19/29-33)



Le point de vue de l'Islam sur le terrorisme

Dieu prescrit à son Prophète qu'Il qualifie d'ailleurs de « miséricorde pour l'univers » [Coran, 107 / 21], de pardonner et d'accepter les demandes de pardon : « Accepte les demandes de pardon » [Coran, 199 / 7], et souligne que la propagation de l'Islam et la fidélité des gens au Coran sont dues en grande partie, au comportement doux, miséricordieux et gentil du Messager de Dieu (SAWA).

Est-ce qu'une telle religion peut envisager des relations fondées sur la terreur ?

Selon le Coran, Dieu, le Très-Haut, a octroyé aux êtres humains un sens inné de l'honneur :

«وَلَقَدْ كَرَّمْنَا بَنِي آدَمَ»

« Nous avons honoré les fils d'Adam. » [Coran, 70 / 16]



Donc, tout acte qui va à l'encontre de l'honneur humain, est désapprouvé par l'Islam, y compris la mise en danger de la vie et des biens des gens.



Bien que dans le fiqh (jurisprudence) islamique, le mot « terrorisme » n'existe pas, d'après les points mentionnés plus haut, il n'est pas possible que l'Islam admette des actes terroristes violents et illogiques. Bien au contraire, le Coran est contre ceux qui menacent la sécurité et le bien-être des gens. C'est pour cette raison qu'il prescrit un lourd châtiment pour tout « transgresseur » qui nuit à la sécurité et au bien-être des gens en recourant à des armes et en semant la terreur [Coran, 33 / 5]. D'après les enseignements de jurisprudence islamique, même pendant les guerres, les Musulmans doivent respecter la dignité humaine qui sont :

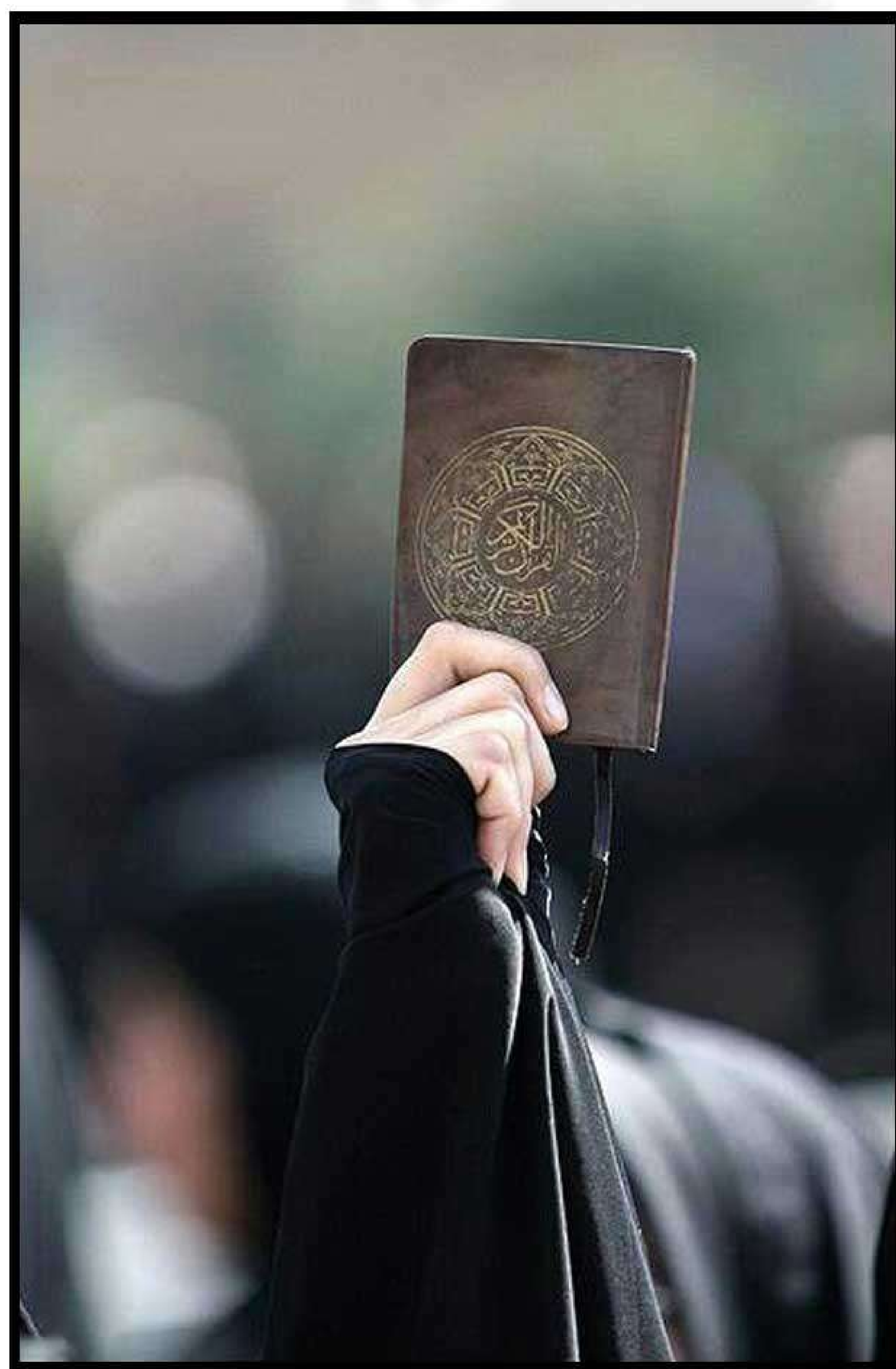
10. Al-Kafi, vol. 2, p. 467.
11. Al-Kafi, vol. 4, p. 266.
12. Al-Kafi, vol. 4, p. 247.



- l'interdiction de combattre les civils, les femmes, les vieillards, les enfants et ceux qui se sont réfugiés dans des lieux de culte,
- l'interdiction de recourir à des actes violents et à tout moyen pour anéantir l'ennemi,
- l'interdiction de faire usage des produits dangereux ou de bruler l'ennemi, qu'il soit vivant ou mort, d'abattre les arbres, de causer des incendies dans les fermes et de priver les gens d'eau.

Il est même prescrit de bien traiter et de nourrir les captifs qui attendent leur châtiment.

Il faut savoir qu'on ne peut pas considérer le djihad islamique qui est la défense de soi et des valeurs religieuses, et se réalise de manière légale avec des motifs légitimes et humains sans fanatisme, comme un acte terroriste, et il faut savoir que les comportements désappropriés de certains groupes terroristes n'ont rien à voir avec l'Islam et les enseignements islamiques. [6]





6. Jawâhir al-Kalâm fi charh chara'é al-Islam, Beyrouth, vol. 21, p 65.
Wasaïl ach-Chi'a, vol. 15, p. 92.

Claire Jobert

Un souvenir de Grand-père

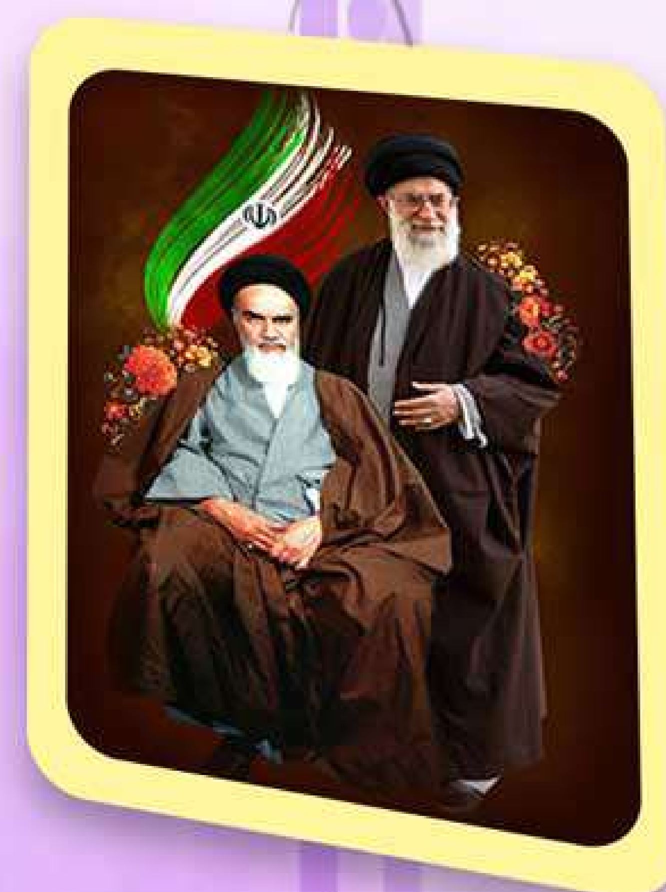
Je n'étais pas encore né, à l'époque de la révolution en Iran, car je n'ai que neuf ans. Mais juste avant la révolution, mon grand-père était en France avec l'Imam, et il me raconte souvent ses souvenirs de ce temps-là.

Aujourd'hui Grand-père m'a raconté : "La maison de l'Imam à Neauphle-le-château était au milieu d'un jardin, mais elle était toute petite ; si petite que l'Imam avait dû aller vivre avec sa famille dans une autre maison près de là.

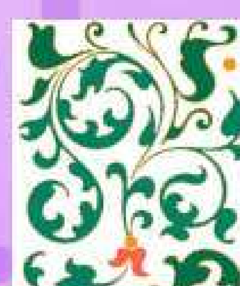
Mais chaque jour, tout se passait dans le jardin, sous un pommier : les discours de l'Imam, les prières collectives, les rencontres avec les journalistes... Et comme il était difficile de faire la cuisine pour tout le monde dans une maison si petite, nous mangions tous les jours du pot-au-feu, des lentilles ou des œufs.

Nous mangions des œufs si souvent qu'un des journalistes a demandé un jour s'il y avait une règle particulière dans l'Islam pour que nous en mangions plusieurs fois par semaine."












Grand-père m'a regardé et nous avons éclaté de rire tous les deux. Puis Grand-père a continué à raconter : "Quand l'Imam a décidé de rentrer en Iran, un envoyé du Président de la république française est venu le voir en disant : Ne rentrez pas en Iran pour l'instant, car c'est dangereux pour vous. Si vous n'êtes pas bien ici, nous mettrons le palais de Versailles à votre disposition."

Je me suis écrié : "Oh là là ! Le palais de Versailles ! Comme ça vous n'étiez plus obligés de manger des œufs si souvent !"

Grand-père a répondu en riant: "Oui, mais l'Imam n'a pas accepté et nous sommes rentrés en Iran. Et alors il y a eu la révolution."

Puis Grand-père a sorti des œufs du frigidaire pour le déjeuner. Mais cette fois, je n'ai pas râlé comme d'habitude d'être obligé de manger tout le temps des œufs chez lui. Je lui ai juste demandé : "Tu pourras aussi me faire des fois du pot-au-feu ou des lentilles ?"



Mon Đieu ! Je ne porte ma plainte à personne d'autre que Toi (Extrait de la quatorzième supplication)

MON DIEU ! Celui dont les nouvelles des chagrinés, ne Lui sont point cachées!
MON DIEU ! Celui qui n'a pas besoin du témoignage des témoins!
MON DIEU ! Celui dont l'aide est auprès de ceux qui ont subi l'oppression !
MON DIEU ! Celui dont l'aide est très éloignée des malfaiteurs!
[….]
MON DIEU! Bénis Mohammad et toute sa Famille!
Écarte mon ennemi et le mal qu'il peut me faire, par Ta Force et Ton Pouvoir,
éloigne la lame de son épée, et envoie-lui une diversion qui l'empêche de m'atteindre !

MON DIEU ! Bénis Mohammad et toute sa Famille!
Fais-en sorte que le malfaiteur ne puisse facilement me nuire,
et secours-moi contre lui, préserve-moi des actions qui lui ressemblent
et ne me place jamais là où il se trouve !

MON DIEU ! Bénis Mohammad et toute sa Famille!
Assiste-moi d'une assistance immédiate qui puisse guérir et racheter ma colère contre lui !

MON DIEU ! Bénis Mohammad et toute sa Famille !
Avec Ton Pardon, compense ses méfaits envers moi,
et remplace son action démoniaque envers moi, par Ta Miséricorde,
car toute chose détestée par rapport à Ton courroux, est légère,
et chaque désastre est minime par rapport à Ta rancœur.

MON DIEU! Comme Tu m'as fait détester l'oppression et l'injustice, protège-moi de tout péché
MON DIEU! Je ne porte ma plainte à personne d'autre que Toi
et je ne demande de l'aide d'aucun souverain autre que Toi !
Comment le pourrais-je !
Par conséquent […] Joins ma supplication à Ta Réponse,
et unis ma plainte à un changement de situation!

MON DIEU! Ne me tente pas avec le sentiment de désespoir envers Ton juste Jugement, et ne tente pas l'ennemi qui me nuit, par un sentiment de sécurité, de sorte qu'il puisse oublier Ta Punition et continue à me nuire et à nuire à mes droits.

Fais-lui comprendre rapidement ce que Tu as promis aux malfaiteurs,

et laisse-moi connaître Ta Réponse promise aux opprimés et à ceux qui sont en détresse.

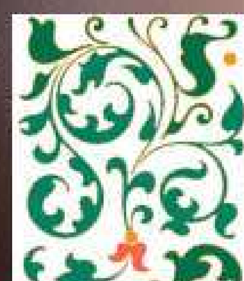
[…] MON DIEU! Si mon bien ultime réside dans le fait que la compensation du droit qu'on m'a pris, soit retardée, et que je doive m'abstenir de me venger jusqu'au jour du Jugement et l'assemblée des disputants, Bénis Mohammad et toute sa Famille!

et rends-moi puissant dans l'intention et la patience.

Donne-moi refuge contre tout mauvais désir, et forme l'image de Ta Récompense dans mon cœur, […] et aussi le paiement et la punition que Tu as préparés pour mon ennemi !

Fais-en sorte que ce soit la cause de mon contentement envers Ton Décret et de la confiance en ce que Tu as choisi pour moi !

Seigneur des mondes! [7]



7. Ali Ibn Al Hussein, Psaumes de l'Islam, Al-Sahifah, Al-Kamilah, Al-Sajjadiyyah, traduit par FaridehMahdavi-Damghani, Qom, Publication Ansarian, 2011.